

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 15 mai 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER,
Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELDMANN, Mme
Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane
STENGER, Claire-Catherine BRUN, MM. Jean LACHMANN, Eric
BRUNSTEIN, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Amandine MARTIN donne pouvoir à Daniel BROCKER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Eric BRUNSTEIN
Mme Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Yann VILARDELL

Absents :

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.5. Fermage Maxime SENGLER parcelles 149 et 150 en section 25

DELIBERATION D15052025/10

M. Maxime SENGLER, a manifesté son intérêt de fermage pour les parcelles 149 et 150 en section 25.
Il est proposé de louer les parcelles de Gewurztraminer n°149 et 150 en section 25, d'une surface de 27,98
ares chaque parcelle, soit un total de 55,96 ares sur une durée de 9 années au prix annuel du fermage,
déterminé chaque année par arrêté ministériel, à compter du 1^{er} janvier 2025.
Pour 2025, le tarif sera de 667,60 euros.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 067-216700732-20250521-2025051510-DE



APPROUVE la location des parcelles 149 et 150 en section 25 d'une surface de 55,96 ares au tarif déterminé chaque année par arrêté ministériel.

PRECISE que le fermage débute en 2025, pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2033.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 21 mai 2025

Luc ADONETH
Le Maire,

Patrick DELSART
Le secrétaire de séance,

